

info

FEVRIER 2018

PRODUCTION DE PAPIER | CP 129

contenu



- 1 Prime syndicale
- 2 Avantages et réductions exclusifs pour les membres CSCBIE

1. Prime syndicale

Ayants droit

Vous devez satisfaire aux deux conditions suivantes :

- ☞ Vous avez travaillé du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 compris dans la production du papier (ou vous êtes parti en RCC dans le courant de cette période).
- ☞ Vous êtes affilié à la CSC bâtiment – industrie & énergie.

Si vous remplissez ces conditions, une carte de prime vous sera remise par votre employeur.

Veillez indiquer votre numéro de compte sur la carte et veillez à être en ordre avec vos cotisations syndicales.

Montant

Si vous avez travaillé une année complète ou si vous êtes parti en RCC, vous recevrez une prime syndicale de € 135.

Si vous ne remplissez pas les conditions pour une année complète, vous recevrez € 11,25 par mois presté.

Date de paiement

Le premier paiement de la prime syndicale est prévu **le mardi 3 avril 2018**.

Vous n'avez pas reçu de carte ?

Si vous n'avez pas reçu de carte pour cette année et/ou pour les trois années précédentes alors que vous pensez avoir droit à la prime syndicale, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec votre délégué syndical, un centre de services de la CSC ou la centrale professionnelle de la CSC bâtiment – industrie & énergie.



Plus de pouvoir d'achat grâce à la carte CSCBIE-Plus !



2. Avantages et réductions exclusifs pour les membres CSCBIE

En plus d'une qualité de services optimale, la CSCBIE souhaite offrir davantage de pouvoir d'achat à ses affilié(e)s. Pour ce faire, nous avons mis en place une plate-forme d'achats groupés et octroyé une carte avantage CSCBIE-Plus à chacun de nos affilié(e)s. Surfez sur www.cscbieplus.be pour consulter les réductions actuelles. Voici déjà quelques exemples de réductions d'application au 1^{er} janvier 2018 :

Supermarchés & magasins de meubles (5 % de réduction)

Carrefour, Ikea, ...

Vêtements & chaussures (de 5 à 10 % de réduction)

Jack & Jones, Zeb, Veritas, e5mode, A.S. Adventure, Maasmechelen Village, Hunkemöller, Brantano, Torfs, Avance, Shoe Discount, ...

TV, Hifi, Vidéo & Electro

Toutes les grandes marques en vidéo, audio, petit et gros électroménager jusqu'à 30 % de réduction et jusqu'à 17 % de réduction chez Apple Online Store, ...

Parcs d'attractions et excursions (jusqu'à 30 % de réduction)

Walibi, Aqualibi, Plopsa Co, Efteling, Toverland, Plopsa Indoor, SeaLife, Aquatopia, Domaines des grottes de Han, Snowworld, Océade, Bellewaerde, Zoo d'Anvers et Planckendael, ...

Tickets de cinéma (jusqu'à 25 % de réduction)

Kinopolis, UGC, Utopolis, Imagix, ...

Restaurants (jusqu'à 10 % de réduction)

Lunch Garden, Pizza Hut, ...

Lentilles, montures et verres

Pearle Opticiens, Lensonline.be (jusqu'à 15 % de réduction), ...

Cadeaux (de 5 à 10 % de réduction)

DreamLand, Dreambaby, ColliShop, BONGO, Vivabox, Cadeaubox, Gift.be, ICI Paris XL, ...

Voitures

Cardoen, Carglass, Hertz Car Rental, Octa+, DATS 24 (réduction à la pompe), ...

Fleuristes (de 7 % à 11 % de réduction)

Aquarelle.com, Fleurop Interflora, Walter Van Gastel, ...



reste le partenaire de voyage par excellence pour nos affilié(e)s. Ils bénéficient de **25 % de réduction** dans les clubs Vayamundo tout récemment rénovés à Ostende et à Houffalize ainsi que dans notre nouveau club l'Espinet-Quillan en France.



Pour profiter pleinement de ces avantages, il est nécessaire de s'enregistrer sur www.cscbieplus.be et de suivre la procédure d'utilisation.